

ENSEMBLE POUR UN PARTENARIAT ET UNE VÉRITABLE REFONDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ!

STRUCTURER UN CONTINUUM DE SOINS PLUS HUMAIN ET PLUS PERFORMANT AU BÉNÉFICE DES ÂÎNÉS ET DES PLUS VULNÉRABLES.

Le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) et ses partenaires du Mouvement Innovation Santé (MIS 2.0) sont des acteurs incontournables dans le domaine de la santé, qui croient en l'innovation pour améliorer les soins, au bénéfice du patient.

PLANIFIER CONJOINTEMENT LES SOINS ET SERVICES AUX ÂÎNÉS ET AUX PLUS VULNÉRABLES

INTÉGRER DES SOINS À DOMICILE ET DE L'HÉBERGEMENT DANS UN CONTINUUM

Les partenaires du Mouvement Innovation Santé croient sincèrement aux avantages d'une réelle collaboration entre les différents partenaires du réseau de la santé afin de répondre à la demande grandissante et d'améliorer la performance du réseau. Il est primordial de concevoir les soins à domicile et l'hébergement comme faisant partie du même parcours de soins. Il faudra mobiliser tous les acteurs impliqués dans les soins et services aux adultes vulnérables afin d'accélérer le développement de nouveaux soins et services de qualité. Le virage annoncé vers les soins à domicile est souhaitable et nécessaire. Les nouvelles places annoncées sont déjà insuffisantes pour répondre à la demande, et nous devons planifier les besoins avec les partenaires privés offrant des soins et des services à domicile ainsi que dans tous les types d'établissements (RPA, RI, CHSLD).



VOICI QUELQUES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR RÉPONDRE À LA CROISSANCE DES BESOINS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET VULNÉRABLES :

1. FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE CE SECTEUR ET DANS LA PLANIFICATION DES RESSOURCES

À l'aube d'un virage massif dans les soins à domicile, nos propositions en matière de soins à domicile visent à bonifier l'offre publique en place et à diminuer les visites aux urgences pour les personnes vulnérables : aînés, patients atteints de maladies pulmonaires obstructives chroniques ou d'insuffisance cardiaque et patients diabétiques. Plusieurs entreprises ou organismes ont réinventé les façons de faire, ont innové, ont fait preuve de créativité et se sont inspirés d'initiatives mises en place ailleurs dans le monde.

Actuellement, près de 50 000 aînés n'ont pas accès à l'ensemble des soins et des services à domicile dont ils ont besoin. En plus, l'évaluation régulière de la clientèle devrait être le fondement des ressources mises à la disposition des personnes hébergées ou aidées à domicile. De plus, le conventionnement des soins à domicile est une piste de solution à envisager pour mieux intégrer ces deux secteurs. Avec une meilleure planification et une prévisibilité, les services adéquats seront disponibles aux clientèles vulnérables.

2. CONSTITUER UN COMITÉ DE SUIVI EN VUE DU CONVENTIONNEMENT DES CHSLD ET DU PLAN D'ACTION EN SUIVI DE LA POLITIQUE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE

Une meilleure coordination des efforts et des ressources permettra, à terme, d'assurer un continuum de soins mieux articulé, au bénéfice des personnes vulnérables et de leur famille. Alors qu'on envisage une modernisation des services d'hébergement pour aînés, fondée sur des projets pilotes confidentiels, un processus transparent et ouvert de conventionnement est souhaité.

3. METTRE EN PLACE DES OUTILS D'ÉVALUATION INDÉPENDANTS ET STANDARDISÉS

En mars 2020, le Québec comptait 23 % de ses personnes hébergées en CHSLD dans des installations privées. À l'aube de l'élaboration d'un outil d'évaluation de la qualité des soins offerts, le Québec devrait profiter de l'expérience de ses partenaires issus du privé, qui est sans égale au chapitre de la proximité avec les patients et les soins. Trop longtemps, les établissements ont été juge et partie dans l'évaluation des services. Il faut désormais mettre en place des processus indépendants qui évaluent selon les mêmes critères l'ensemble des services, peu importe qui en est le prestataire. Nous sommes d'avis, depuis longtemps, que l'implantation d'indicateurs de qualité et de performance des services qui soient identiques pour les établissements publics ou privés et divulgués annuellement s'impose. D'ailleurs, certains pays, comme le Royaume-Uni, se sont dotés de ce type de systèmes.

4. RECONNAISSANCE DE L'AGILITÉ ET DE LA PROPOSITION DE VALEUR DU PRIVÉ

Une partie du financement des différentes installations devrait aussi être associée au résultat des évaluations indépendantes. L'agilité et l'innovation dans la prestation des services et dans la gestion seraient ainsi adéquatement récompensées.